



RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le **11 décembre 2025 à 19 h** au Complexe aquatique de Saint-Constant, situé au 63, rue Lériger, à Saint-Constant

À laquelle sont présents :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Bouchard, maire de la Ville de Sainte-Catherine
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac
M. Frédéric Galantai, maire de la Ville de La Prairie
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
Mme Annick Latour, conseillère municipale de la Ville de Sainte-Catherine
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac

formant le QUORUM requis par la Loi, sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant, était présente à l'assemblée ordinaire en raison de l'absence du citoyen Michel Vachon.

Sont également présents :

M. Patrick Miron, directeur et secrétaire-trésorier
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

L'assemblée débute à 19 h 02. Le quorum est constaté.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2.1
2025-12-153**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU
11 DÉCEMBRE 2025**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Sylvain Bouchard

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout du point 5.9.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 11 décembre 2025

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption – Procès-verbaux – Assemblée ordinaire du 27 novembre 2025 et assemblée extraordinaire du 4 décembre 2025

4. Ressources humaines

5. Administration générale et affaires juridiques

5.1 Ratification – Liste des paiements du mois de novembre 2025 et liste des salaires

5.2 Renouvellement – Assurances générales de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries – Terme 2025-2026

5.3 Modification – Modalités de versement – Traitement des membres du conseil d'administration

5.4 Autorisation – Notification technologique des avis de convocation

5.5 Adjudication – Acquisition de boyaux incendie – Appel d'offres public RICA-2025-10

5.6 Ratification – Adhésion au regroupement d'achats de véhicules légers 2025-8106-50-01 – Centre d'acquisitions gouvernementales

5.7 Attribution – Acquisition de deux véhicules – Regroupement d'achats de véhicules légers 2025-8106-50-01 – Centre d'acquisitions gouvernementales

5.8 Renouvellement – Bail de location – Caserne de Delson – Année 2026

5.9 Autorisation de signature – Entente de services de premiers répondants – Santé Québec

6. Opérations

7. Prévention

8. Affaires diverses et dépôt de documents

8.1 Départ à la retraite de Jean-François Sicotte, chef aux opérations

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

10.1 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1
2025-12-154

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025 ET ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Chatel
APPUYÉ par M. Jean-Michel Roy

ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 27 novembre 2025 et de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration tenue le 4 décembre 2025 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RESSOURCES HUMAINES

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5.1
2025-12-155

RATIFICATION – LISTE DES PAIEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2025 ET LISTE DES SALAIRES

CONSIDÉRANT la liste des chèques, dépôts et débit direct préparée pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la liste des salaires préparée pour les périodes de paie 24 et 25;

Chèques, dépôts et débit direct	289 498,05 \$
Liste des salaires périodes 24 et 25	2 119 175,71 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par Mme Annick Latour

ET RÉSOLU

DE ratifier les paiements effectués durant la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 novembre 2025 apparaissant sur la liste jointe à la présente;

DE ratifier les salaires versés durant la période du 27 octobre 2025 au 23 novembre 2025 apparaissant sur la liste jointe à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2
2025-12-156

RENOUVELLEMENT – ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES – TERME 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries doit maintenir une couverture d'assurances générales à jour, comprenant notamment une assurance automobile et de biens, en plus d'une couverture en responsabilité civile;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Cazes
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

DE renouveler les assurances générales de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries pour le terme 2025-2026, couvrant la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2026, auprès de FQM Assurances inc., pour un montant de 155 790,43 \$, incluant les taxes applicables;

D'autoriser le Service des finances à procéder au paiement de la facture numéro 21536;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, tout document permettant de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3
2025-12-157

MODIFICATION – MODALITÉS DE VERSEMENT – TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 34-2024 décrétant le traitement des membres du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries* prévoit, à son article 6, que les jetons de présence sont versés aux administrateurs à la fin de chaque trimestre;

CONSIDÉRANT la volonté de modifier les modalités de versement des jetons de présence afin qu'elles soient uniformes à celles des autres régies où siègent les élus;

CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est PROPOSÉ par Mme Annick Latour
APPUYÉ par M. Sylvain Cazes

ET RÉSOLU

DE modifier les modalités de versement des jetons de présence afin que ceux-ci soient versés, par dépôt direct, une fois par mois plutôt qu'à la fin de chaque trimestre;

QUE cette modification soit effective à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4
2025-12-158

AUTORISATION – NOTIFICATION TECHNOLOGIQUE DES AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que l'avis de convocation est notifié en la matière prescrite par résolution du conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Sylvain Bouchard

ET RÉSOLU

DE notifier tout avis de convocation de façon technologique, soit par l'envoi d'un courriel destiné aux délégués et aux délégués substitués, transmis à l'adresse courriel fournie par leurs villes respectives;

QUE cette notification puisse être constatée par la réception d'une confirmation de remise de l'avis de convocation ou, à défaut, par une confirmation de présence ou d'absence de la part du délégué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5
2025-12-159

ADJUDICATION – ACQUISITION DE BOYAUX INCENDIE – APPEL D'OFFRES PUBLIC RICA-2025-10

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'acquisition de boyaux incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 décembre 2025 conformément à la loi;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Chatel
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias

ET RÉSOLU

D'adjuger le contrat RICA-2025-10 concernant l'acquisition de boyaux incendie au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., située au 2250, rue André-C.-Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, pour un montant de 94 265,12 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 décembre 2025;

DE financer ce contrat au moyen du règlement d'emprunt numéro 39-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6
2025-12-160

RATIFICATION – ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS 2025-8106-50-01 – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de procéder en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d'un appel d'offres pour un achat regroupé de véhicules légers;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer environ trois (3) véhicules légers, selon les disponibilités budgétaires, pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Roy
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

DE ratifier l'adhésion de la Régie au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour la période du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026;

QUE la Régie confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale (1^{er} alinéa de l'article 4 ainsi que le paragraphe 1 du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*);

QUE la Régie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l'étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l'objectif d'assurer que ce projet d'acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Régie s'engage, selon le cas, à s'approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l'exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;

QUE la Régie s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Régie s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;

QUE la Régie s'engage, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement, à ce que les biens faisant l'objet du présent projet d'acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu'ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7
2025-12-161

ATTRIBUTION – ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES – REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS 2025-8106-50-01 – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-

Seigneuries souhaite acquérir des véhicules pour ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est membre du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Frédéric Galantai

ET RÉSOLU

D'attribuer le contrat visant l'acquisition de deux véhicules de marque Chevrolet, modèle Tahoe 5W4, à l'entreprise Compagnie General Motors du Canada, située au 500, rue Wentworth Ouest, Oshawa, Ontario, L1J 0C5, pour un montant de 143 057,02 \$, incluant les taxes nettes;

D'autoriser une dépense approximative de 82 000 \$, incluant les taxes nettes, pour l'aménagement des véhicules, le lettrage et l'installation des divers équipements requis;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements requis lors de la livraison des véhicules;

QUE ce contrat, comprenant l'achat des deux véhicules ainsi que les dépenses accessoires, soit financé au moyen du règlement d'emprunt numéro 39-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8
2025-12-162

RENOUVELLEMENT – BAIL DE LOCATION – CASERNE DE DELSON – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie et la Ville de Delson ont signé, en juin 2021, un bail de location pour la caserne 25, se terminant le 31 décembre 2023, résolution 44-06-21;

CONSIDÉRANT QUE ce bail a été renouvelé pour l'année 2024 au moyen de la résolution 107-12-23 et une nouvelle fois, au moyen de la résolution 2024-12-166, pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le bail arrive à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la volonté de renouveler le bail de location pour l'année 2026, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

DE renouveler le bail de location de la caserne de Delson pour l'année 2026, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, pour un loyer mensuel de 4 641,81 \$, représentant une indexation de 3 % par rapport à l'année précédente;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements, le tout selon les modalités prévues au bail signé entre les parties en juin 2021;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, tout document permettant de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9
2025-12-163

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS – SANTÉ QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* vise à ce que soit apportée, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

CONSIDÉRANT QUE les services de premiers répondants ne visent pas à remplacer les services ambulanciers, mais sont plutôt un autre acteur dans la chaîne d'intervention préhospitalière;

CONSIDÉRANT QUE la Régie offre des services de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise notamment à établir les obligations des parties, les contreparties financières ainsi que les mécanismes de reddition de compte;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par Mme Annick Latour

ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier ou, en son absence, le directeur adjoint à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente intitulée « Entente de services de premiers répondants » à intervenir avec Santé Québec, d'une durée de cinq (5) ans débutant à compter de la date de sa signature, ainsi qu'à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. OPÉRATIONS

7. PRÉVENTION

8. AFFAIRES DIVERSES ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 DÉPART À LA RETRAITE DE JEAN-FRANÇOIS SICOTTE, CHEF AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE le métier de pompier repose sur des valeurs de courage, d'altruisme et de solidarité, impliquant un engagement constant à se mettre au service des citoyens, jour et nuit, pour les protéger;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Sicotte, chef aux opérations, prendra sa retraite le 31 décembre 2025, après 42 ans de loyaux services;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie souhaite le remercier et le féliciter chaleureusement pour son dévouement et son engagement envers l'organisation, son courage, sa disponibilité, son professionnalisme et son esprit d'équipe;

PAR CONSÉQUENT, le conseil d'administration offre à M. Sicotte ses plus sincères vœux de retraite bien méritée et tient à souligner sa carrière exceptionnelle ainsi que l'impact positif qu'il a eu sur l'organisation et sur la communauté.

À cette occasion, un certificat de reconnaissance est remis à M. Sicotte.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 12 à 19 h 19. M. Boyer a répondu aux questions des citoyens.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10.1

2025-12-164

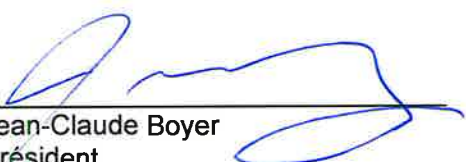
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Jean-Claude Boyer
Président



Patrick Miron
Directeur et secrétaire-trésorier